

Ruelle dit non aux pesticides

[Depuis l'édition PDF de la Charente Libre du mercredi 18 mars 2017 page 12](#)

Gênée par les pulvérisations dans le champ voisin, une Ruelloise convainc le maire de Ruelle d'en interdire la pratique à moins de 50 mètres des habitations. L'arrêté a été publié hier.



Michel Tricoche a pris l'arrêté suite à une plainte formulée par Chantal Dislaire dont la maison touche un champ régulièrement traité par l'exploitant. (Photo R.T)

Il y a deux ans, nous étions quatre dans ma véranda ouverte un après-midi de mars. Il faisait beau. L'agriculteur est passé avec son pulvérisateur. On s'est tous mis à tousser.» Dans la soirée, Chantal Dislaire, domiciliée rue du Champ-de-Tir à Ruelle, se sent mal. Au centre clinique, on lui détecte «une pleurite». «Ils m'ont dit que c'était à

cause des pesticides.» Depuis hier, le maire de Ruelle a pris un arrêté interdisant la pulvérisation à moins de 50 mètres des habitations.

Dans ce quartier de Ruelle, en bordure de la RN 141, Chantal Dislaire n'est pas la seule à regretter l'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement.

Chantal Chopinet et Patrice Mercier constatent que cet endroit «qui était envahi par les lapins sauvages, n'en compte plus un seul». Les deux voisins ont appris à vivre avec les pulvérisations.

«Quand l'agriculteur traite, on ferme tout et on ne sort pas.»

Michel Tricoche, le maire de Ruelle, a entendu ces plaintes.

Après un vote «à l'unanimité du conseil municipal», il a pris un arrêté qui va bien plus loin que l'arrêté préfectoral pris en mai 2016, limitant l'interdiction à 50 mètres autour des établissements publics accueillant des enfants ou des personnes âgées. «C'est une question de bon sens, reprend le maire qui a le même problème derrière Villement. Il faut penser à nos enfants. Avec ces produits, on tue la nature et on finit par tuer l'humain».

La préfecture peut retoquer l'arrêté

Ruelle semble être la première commune de Charente à prendre un arrêté de ce type. Le maire est conscient qu'il peut être retoqué par la préfecture. «D'autres maires l'ont fait dans d'autres départements. Mon souci est de préserver la santé. Et même si la préfecture l'annule, au moins, l'arrêté aura permis de mettre le problème sur la table.» Il compte sur la vigilance des citoyens pour prévenir en cas de pulvérisation. Pierre Dutheil, l'agriculteur installé «Chez-Suraud» à Champniers qui exploite avec son frère les parcelles concernées, est surpris. «Quand on croise les gens, tout va bien. Je regrette qu'on ne m'en ait pas parlé en face. Je n'avais pas l'impression que c'était aussi nuisible. Il va falloir réfléchir au devenir de ces 50 mètres. Mais surtout, si ce genre d'arrêté se généralise dans d'autres communes, ça va poser de sérieux problèmes. » L'agriculteur rappelle que les champs étaient là avant les maisons. Dans ce champ de blé, le prochain traitement était prévu mi-avril, «du fongicide». «Je traite quatre fois par an, pas plus», assure Pierre Dutheil.

Ruelle : la FNSEA attaque l'arrêté anti-pulvérisation du maire

[Depuis l'édition PDF de la Charente Libre du mercredi 22 mars 2017 page 4](#)

&

<http://www.charentelibre.fr/2017/03/21/ruelle-la-fnsea-attaque-l-arrete-anti-pulverisation-du-maire.3091917.php>

Par [charentelibre.fr](#), publié le 21 mars 2017.

La FNSEA réagit vivement à l'arrêté anti-pulvérisation pris par le maire de Ruelle-sur-Touvre la semaine dernière. Elle demande au préfet de l'invalidier.

"Nous contestons vivement la prise de cet arrêté et nous vous demandons sans délai de surseoir à son application et d'interpeller le maire de la commune pour que cet arrêté soit retiré". C'est la demande que vient de faire la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) au préfet de la Charente.

Dans son viseur: l'arrêté pris par Michel Tricoche, le maire de Ruelle-sur-Touvre, la semaine dernière pour interdire aux agriculteurs toute pulvérisation à moins de 50 mètres des habitations. Une décision prise suite à la plainte d'une riveraine, tombée malade après des pulvérisations de produits dans le champ près de chez elle. *"C'est une question de bon sens, Il faut penser à nos enfants. Avec ces produits, on tue la nature et on finit par tuer l'humain".*

Dans son communiqué, la FNSEA considère que *"le maire d'une commune n'a pas de compétence pour juger de l'utilisation de ces produits [...] si de tels arrêtés devaient se multiplier sur notre département, c'est toute l'économie agricole qui serait menacée".*

Pesticides: le Préfet demande au maire de Ruelle de retirer son arrêté

Par **charentelibre.fr**, publié le 24 mars 2017 à 19h43.

Le secrétaire général de la Préfecture l'a prévenu dès ce vendredi. Michel Tricoche, maire de Ruelle, se voit contraint par le préfet de la Charente de retirer son arrêté interdisant l'épandage des pesticides à moins de 50 mètres des habitations sur sa commune (lire CL du 17 mars). *«Une analyse juridique de l'arrêté est en cours, qui révèle que la prise d'une telle décision ne peut pas relever d'un maire mais qu'elle est compétence du ministère de l'Agriculture»*, indique-t-on à la Préfecture. En clair, un tel arrêté ne peut pas, légalement, être pris par un maire. *«Une fois l'analyse juridique confirmée, le Préfet demandera donc au maire de Ruelle de retirer son arrêté»*, précise encore la Préfecture.

Un courrier devrait partir probablement lundi pour signifier la décision préfectorale à l'élu, qui aurait désormais la possibilité de porter l'affaire au tribunal administratif. Mais ne le fera pas. *«Notre commune n'a pas besoin d'engager des frais dans un combat juridique inutile qui nous coûtera des frais d'avocat, plus une amende»*, affirme Michel Tricoche qui prend pour exemple les précédents échecs des communes françaises ayant perdu sur un arrêté similaire au tribunal administratif. *«On va en parler lundi à la mairie, mais pour moi, l'affaire est close»*.

Deux syndicats agricoles, la FNSEA 16 et la Coordination rurale 16, avaient immédiatement attaqué l'arrêté, ainsi que la Chambre d'agriculture de la Charente. L'initiative ruelloise, prise à la suite de plusieurs plaintes d'habitants du quartier de Villement, n'avait pourtant pas que des contempteurs, même dans le monde paysan. Yves Manguy, ancien agriculteur et ancien porte-parole de la Confédération paysanne le *«félicite»* et avait salué cette décision. Tout comme l'association France Nature, le collectif Vigilance OGM et Pesticides 16. Et près de 80 personnes, de partout en France, qui avaient écrit au maire pour lui faire part de leur soutien. Certaines demandant même le texte de l'arrêté pour le proposer à leur maire.

Un texte qui restera donc lettre morte. *«Ce que j'espère surtout, c'est qu'avec cette histoire, tout le monde, y compris et surtout les agriculteurs, aura bien pris conscience de la dangerosité de ces produits»*, dit Michel Tricoche.

Pesticides : le maire de Ruelle-sur-Touvre répond au préfet

<http://www.sudouest.fr/2017/04/01/pesticides-le-maire-repond-au-prefet-3329118-1061.php>



Michel Tricoche, le maire de Ruelle, a interpellé le préfet par courrier.

Photo Céline levain

Sommé d'abroger son arrêté anti-pesticide, Michel Tricoche engage le préfet à prendre ses responsabilités et donne des pistes.

Michel Tricoche n'engagera pas un bras de fer avec l'État qui lui vaudrait des poursuites au tribunal administratif. Le maire de Ruelle-sur-Touvre s'est plié sans difficulté à la requête de la préfecture qui lui demandait d'abroger un arrêté municipal « entaché d'illégalité par défaut de compétence » dans lequel il interdisait l'épandage de produits phytosanitaires à moins de 50 mètres des habitations de sa commune.

Michel Tricoche n'a pas dit son dernier mot pour autant. Il a choisi d'interpeller le préfet avec un courrier dans lequel il revient sur sa légitimité à appliquer le principe de précaution : « Doit-on continuer à laisser faire au motif que de puissants lobbys s'opposent à toute forme d'évolution de la réglementation en la matière ? Doit-on fermer les yeux sur un risque sanitaire aujourd'hui connu et même dénoncé par des

médecins ? Nous ne sommes plus loin du scandale tant les récentes affaires en la matière ouvrent la voie à une nouvelle jurisprudence ».

Bon sens

Citant le cas de Paul François, le céréalier charentais qui a réussi à faire plier Monsanto en justice, Michel Tricoche ne s'étonne d'ailleurs pas de « la levée de boucliers de syndicats agricoles fortement liés à l'industrie des produits phytopharmaceutiques face à un arrêté de bon sens ». On se souvient que la FNSEA puis la Chambre d'agriculture avaient vilipendé son initiative. Seule la Confédération paysanne, qui milite pour des traitements uniquement bio à proximité des habitations, est plus mesurée.

Michel Tricoche estime que son arrêté n'est que « la prolongation » de l'arrêté préfectoral qui interdit l'épandage à 50 mètres de certains établissements, même si cette distance de 50 mètres « n'est en soit pas une solution. Elle rogne sur les terres des exploitants, mais surtout elle n'est rien face au vent ».

Pas avare en explication, le maire de Ruelle invite donc l'État à prendre ses responsabilités et donne quelques pistes au préfet Pierre N'Gahane en suggérant « le soutien d'un médiateur en vue de la mise en place d'une charte de bonne conduite, à l'image de ce qui se fait dans le Limousin ».

COMMENTAIRES DES INTERNAUTES :



• • **WLADIMIR 1 avril 2017 à 10h53**

Voilà un élu courageux dont le bon sens met en avant le principe de précaution ... On veut bien protéger certains lieux publics (écoles, maison de santé ...) mais pas les jardins privés jouxtant les zones d'épandage, où pourtant les enfants font de la balançoire les retombées statistiques des médecins sur l'état sanitaire de la population devraient pourtant interpeller les responsables <http://www.bfmtv.com/sante/maladie-de-parkinson-un-lien-etabli-avec-l-exposition-aux-pesticides-1131611.html>



• • **VigilAnge! 27 mars 2017 09:32**

Je suis désolé de confirmer mes propos concernant le traitement de ce champ de maïs qui, il est vrai, était plutôt à la fin du printemps ou au début de l'été. On ne va pas chipoter... Personnellement, j'ai vu plusieurs fois un

tracteur avec une grande rampe et d'énormes citernes traiter ce champ. Parfois même avec une météo plutôt défavorable car les rafales de vent nous laissaient apprécier l'odeur du produit ... Personnellement, je n'ai jamais balancé de détritrus dans la nature que je respecte trop. Je sais aussi qu'il y a des pêcheurs peu délicats mais vos propos envers ces derniers ne vous dédouanent évidemment pas de ce petit paradis que vous êtes en train de détruire. Je sais aussi que la Touvre est un domaine privé que je respecte profondément mais l'eau et la faune qui y vit n'appartiennent pas aux riverains. Désolé encore mais parfois, il faut remettre les choses à leur vraie place



• •
Ugo 23 mars 2017 18:16

[@greenstar2](#) entièrement d'accord avec vous, mais certains sur ce forum nous démontreront le contraire en maniant habilement le français pour ne pas admettre qu'ils ont tort et en s'improvisant expert sur n'importe quel sujet



• •
greenstar2 23 mars 2017 13:46

[@FRAMOUN](#) ben voyons, ce n'est pas en pleine campagne? mais où cette dame habite, au sud de sa maison, il y a 1 maison et des champs, au nord 1 maison et des champs, à l'ouest la route, et à l'est des champs.... et pas une maison qui a 50 ans comme vous le dites à moins de 400m de cette maison et de ces champs... la vue aérienne montre bien qu'il s'agit plus de maison au milieu des champs que l'inverse...



• •
butborn33 23 mars 2017 09:01

[@Eskarina](#) (Quant aux haies, les agriculteurs ont pour interdiction de les détruire depuis le 1er janvier 2015) Encore des KM cet hiver de détruites



• •
butborn33 23 mars 2017 08:59

[@Eskarina](#) (C'est incroyable comment vous arrivez, à coup de mauvaise foi à inverser la place des victimes et des coupables) Depuis le temps que je le dis !



• •
butborn33 23 mars 2017 08:56

[@Ugo](#) (que les gens ne se parlent plus) Au pays des taiseux et de gens butés et bornés, mission impossible



• •
Eskarina 22 mars 2017 22:36

@Réalist, désolée, mais on voit que vous ne connaissez rien à la recherche en écologie. La réalité est à l'opposé de vos paroles lénifiantes.



• • Réalist. 22 mars 2017 21:39

Le problème des pesticides est l'affaire des scientifiques. Le grand public grossit énormément les nuisances. L'agriculteur qui répand des pesticides en absorbe des milliers de fois plus que l'ensemble de la population. Si les produits étaient aussi dangereux que la population le pense, ils seraient tous morts de nos jours. Je suis pour une utilisation raisonnée qui ne serait d'aucune nuisance pour le consommateur.



• • Bigarade 22 mars 2017 15:26

BRAVO M le maire

Et 50m me paraissent bien peu...

Effectivement, je crois qu'un arrêté semblable existe en Gironde



• • Eskarina 22 mars 2017 14:47

@Ugo, personne n'oblige les agriculteurs à traiter à tire-larigot, il faut arrêter de raconter n'importe quoi ! Vos arguments ne marchent pas vis-à-vis de quelqu'un qui subit les dégâts de l'agriculture industrielle.

Quant aux haies, les agriculteurs ont pour interdiction de les détruire depuis le 1er janvier 2015 (si je me souviens bien), or ça continue en dépit de la réglementation.

Pour en revenir aux pesticides, ne parlons pas des désherbants dans les fossés et les ruisseaux, des désherbants épandus sur l'espace public, de l'absence totale de bandes enherbées et de bordures de champs, des pulvérisations alors qu'il y a des rafales à 75 Km/h (relevés Météo France), des trafics avec l'Espagne de produits interdits en France, des vidanges d'épanduses à poste fixe hors champ tout à fait illégales, des cocktails de pesticides fabriqués à partir de plusieurs poisons et dosés avec une balance de ménage, etc.

Une haie n'est pas forcément plantée, savez-vous... elle peut venir spontanément et être préservée car indispensable pour se protéger (un petit peu) des pesticides.

L'agriculteur n'a pas le droit de couper une haie qui ne lui appartient pas. Alors s'il refuse que les riverains passent sur son terrain pour entretenir cette haie, qu'il la laisse tranquille !

C'est incroyable comment vous arrivez, à coup de mauvaise foi à inverser la place des victimes et des coupables !



• • Ugo 22 mars 2017 14:13

[@Eskarina](#) l'agriculteur a aussi l'obligation d'entretenir ses champs pour être en règle avec les exigences européennes, si ses champs ne sont pas propres il s'expose à des sanctions; mais ça vous le savez je présume; cela s'appelle respecter les BCAE. BONNE CONDUITE AGRO ENVIRONNEMENTALE ; il ne traite pas ses champs pour le plaisir et contrairement à ce que vous dite il n'est pas obligé d'accepter la venue sur son terrain de qui que ce soit; c'est pour cela qu'une haie ne doit pas être plantée en limite de propriété pour pouvoir l'entretenir depuis chez soi



• • **greenstar2 22 mars 2017 13:03**

[@VigilAnge!](#) Pour tenir de tels propos, je suppose que ces "témoins malheureux" ont bien sûr questionné l'agriculteur sur les éventuels produits présent dans son pulvérisateur? Discutez d'abord avec un agriculteur, et vous comprendrez vite qu'un pulvérisateur dans un champ ne sert pas qu'à épandre des "pesticides", mais aussi des amendements, des oligo-éléments et autres autorisés et utilisés en agriculture biologique.. Par contre, pour connaître les bords de Touvre dont vous parlez, il s'agit d'un champ de maïs, expliquez moi comment vous parlez de traitement l'été, alors que le maïs fait 2 ou 3 m de haut? j'y vois régulièrement les emballages vides de Jambon, pots de pâté et autres détritrus, bobine de fil de pêche, emballages d'hameçons et fil, bref des restes de parties de pêche bien volontairement abandonnés sur les berges telle une poubelle. Sans parler du piétinement des cultures en places..Donc pour dire que vous pouvez pointer du doigts les agriculteurs, mais n'oubliez pas que les pêcheurs, surtout sur la Touvre sont bien content d'avoir ces champs (qui sont des propriétés privés) pour accéder au bord de cette belle rivière et qu'une partie d'entre eux sont loin d'être aussi respectueux de l'environnement que vous semblez le croire...



• • **Eskarina 22 mars 2017 12:18**

[@Ugo,](#)

L'agriculteur a l'obligation de laisser passer la dame pour entretenir sa haie, il n'a pas le droit de l'en empêcher. Il n'a pas non plus le droit de couper la haie lui-même (mais il peut lui demander de le faire), alors que beaucoup d'agriculteurs ne se gênent pas pour tailler sauvagement le moindre arbuste qui a le culot de dépasser sur leur sacro-saint désert agricole.



• • **Eskarina 22 mars 2017 12:14**

Comme d'habitude la FN SEA défend le pire de l'agriculture industrielle et chimique, contre la santé des humains et contre l'environnement.

S'il y a un moyen pour soutenir ce maire courageux qui brave cette mafi*, j'espère que CL nous en informera. Particulièrement d'accord avec Lavérité, Leseize et pas mal d'autres intervenants.

Oui, le maire est compétent puisqu'il s'agit de protéger ses concitoyens. Il n'y en a pas beaucoup comme celui-ci, malheureusement.



• • **VigilAnge! 22 mars 2017 11:15**

Et que dire des pesticides qui finissent dans la Touvre, zone Natura2000. L'exploitant du champ de maïs bordant la Touvre, entre la route des sources et la rivière, traite abondamment ses cultures l'été, les pêcheurs en sont des témoins malheureux ... la faune et la flore ne doivent pas vraiment apprécier ces produits qui, entre autres, comportent des insecticides également néfastes aux insectes aquatiques. La chaîne alimentaire s'en trouve très certainement perturbée et donc la population piscicole est impactée.



kirijeau 22 mars 2017 10:01

Parce que la FNSEA est compétente...charentais, cloîtrez vous, les beaux jours reviennent, les citernes sont à nouveau de sortie.



Herve16 22 mars 2017 09:24

Vous vous énervez tous mais on parle de la santé de cette dame ! Ce que propose Aryaud est tout à fait juste. Laisser un périmètre pour ne pas importuner les riverains et essayons de mieux vivre ensemble. Pour infos, la maison de cette dame était là avant le paysan donc c'est aussi à lui de s'adapter et qu'il ne vienne pas cultiver dans son jardin me paraît juste normal. Enfin, j'habite juste à côté d'un champs en plein Ruelle en contrebas de la D1000. Lorsque j'ai fait construire, le champs n'était pas cultivé mais il l'est depuis 2 ans. L'agriculteur vient labourer, semer, passer ses produits à 50cm de mon mur de clôture mais il n'est jamais venu me parler non plus...



Anonyme49780 22 mars 2017 08:40

les citoyens sont contre tous ,les patrons de PME nous exploitent ;résultat, eux ils ont délocalisés plus d emploi.maintenant l agriculture pollue,supprimons ceux ci,vive le désert rural ,privilégions l alimentation de provenance inconnue,acceptons que des paysans marginaux vivant d amour et d eau fraiche produisent, et nous nous continuons a déverser nos détritrus dans la nature, carton bouteille etc.



Ugo 22 mars 2017 08:19

je me demande comment cette riveraine fera pour entretenir sa haie , elle y est tenue, maintenant qu elle a détéré la hache de guerre , il est pas certain que l agriculteur la laisse emprunter son champs maintenant , à son tour il pourra aller raler à la mairie pour non entretien de propriété et ce sera logique ; tout ça pour dire qu il est aujourd hui fort déplorable que les gens ne se parlent plus , ils préfèrent agir sans concertation; reflet fidèle d une société déconnectée des difficultés du monde agricole



aryaud 22 mars 2017 07:37

Il y a qqes années lors de la création de la carte Communale de mon village, j'avais écrit au commissaire enquêteur qu'il fallait un périmètre de "sécurité" autour des cultures afin de protéger tout le monde face à l'extension galopante des constructions en rase campagne. Le commissaire m'avait alors dit qu'il n'y avait pas d'incompatibilité. Désormais ce n'est plus le cas et il faut trouver un coupable.... ce sont donc les médias qui s'en chargent et trouvent Echo de bons penseurs comme On peut en voir ici. Aucun avis constructif et mesuré c triste



• • **FRAMOUN 22 mars 2017 01:02**

[@precision](#) Le minimum avant de donner son avis est de tout lire en amont ce qui a été écrit depuis le départ notamment du contexte.....!! cela évitera des fausses approximations sur les faits...!
NON ce n'est pas en pleine Campagne. Savez-vous où se trouve Ruelle et le Quartier concerné..?? on est plus en zone semi-urbaine , certaines maisons sont là depuis 50 ans , pas l'agriculteur..!
Et une zone de précaution (50à 100 mètres) c'est pas interdire ..c'est rien sur des dizaines d'hectares.!



• • **Persifleur 22 mars 2017 00:41**

Où l'on voit le vrai visage de la FNSEA.
Inaccessible à la moindre conscience de responsabilité écologique . Seul le productivisme compte. Quel sens du progrès !



• • **Eskarina 21 mars 2017 23:16**

[@precision](#),

Deux petites observations :

1) Les victimes des pesticides sont des agriculteurs mais aussi les riverains qui n'y sont strictement pour rien.
<https://blogs.mediapart.fr/edition/la-mort-est-dans-le-pre/article/280515/charente-le-fleuve-ou-la-mort-coule-tranquille> <http://www.charentelibre.fr/2016/09/02/birac-s-inquiete-pour-sa-vallee-du-lymphome,3054526.php>
<http://www.charentelibre.fr/2016/05/31/des-medecins-lancent-l-alerte-sur-les-pesticides,3037213.php>
<http://www.sudouest.fr/2017/02/14/pesticides-en-charente-la-vallee-du-cancer-s-inquiete-3196380-4620.php>
<http://www.sudouest.fr/2016/11/12/l-autre-vallee-du-cancer-un-cancer-ca-coule-la-boite-2566047-927.php> (et combien d'autres)...

2) Donc selon vous, si on est fauché, c'est normal qu'on soit exposé aux pesticides. Intéressant. Et j'ajoute que pratiquement aucun citoyen ne peut imaginer le degré de folie qui s'est emparée de l'agro-industrie jusqu'à ce qu'il y soit confronté.

Maintenant, je vous suggère d'aller tenir vos beaux raisonnements aux personnes qui sont en train de se faire bouffer par le cancer ou une maladie neuro-dégénérative.

Comment peut-on tenir des « raisonnements » pareils ?



• • **aryaud 21 mars 2017 22:29**

[@Capel](#): Votre propos est dévoyé. Il y a les gentils et les méchants à vous lire. Un peu simpliste non ?



• • precision **21 mars 2017 21:39**

Deux petites observations, la première victime d'un produit dangereux c'est l'agriculteur il serait donc curieux que ce dernier veuille absolument nuire à sa propre santé délibérément
Ensuite il faudrait expliquer à ceux qui achètent des terrains pour construire leur maison en pleine campagne parce que c'est moins cher que la contre partie c'est d'accepter que l'agriculture s'y trouve déjà.



• • Forestier **21 mars 2017 21:27**

Ce maire est un irresponsable.
Très facile d'aller dans le sens du vent Tous les jours radio,télé ,journaux tapent sur les paysans et les produits phytos.
Mais une concertation entre agriculteurs et riverains serait une attitude plus utile plus constructives pour trouver des solutions qui conviennent à tout le monde
50 mètres de friche autour des maisons est ce la solution ?



• • KERVI **21 mars 2017 21:12**

[@Lavérité](#) un fils qui voit claire .l'autre dimanche 04/03 une dizaines de pêcheurs sur le né ,8 jours après plus personne .ça veut tout dire



• • FRAMOUN **21 mars 2017 21:12**

[@casse burette](#) Avant d'envoyer votre avis lisez en aLà c'est plutot l'inverse...et ces terrains en bordure de VILLE étaient en friche il y a 50 ans ...!!



• • casse burette **21 mars 2017 21:05**

[@Papy16600](#) et lorsque les fonds de cuves et rinçages sont déversés délibérément sur la voie publique et fossés de cette même voie publique !



• • Eskarina **21 mars 2017 20:59**

MARRE DE LA CENSURE ! Mes messages sont conformes à la charte, alors arrêtez ça, MERCI !



• •
Eskarina **21 mars 2017 20:56**
[@casseburette](#),

Ah oui, et qui se fait des c... en or en vendant des terrains agricoles pour construire des maisons ?...



• •
casse burette **21 mars 2017 20:44**
il faut aussi un arrêté pour interdire les constructions à moins de 100m des terres exploitées ou cultivées !



• •
2B **21 mars 2017 20:26**
la FNSEA crie victoire à Ruffec pour la victoire d'un agriculteur contre MOSANTO mais aucun intérêt pour les riverains qu'ils continuent à empoisonner

• •
Abel Guillemain **21 mars 2017 19:06**
[@BigJim](#) +1, clairement, et ils le montrent une fois de plus



• •
FRAMOUN **21 mars 2017 18:06**
(suite)..la campagne.!



• •
FRAMOUN **21 mars 2017 18:06**
[@leseize](#) Quitte à se répéter.....Sauf que le lieu en question , un quartier de RUELLE en sortie de ville, c'est pas vraiment l..!!



• •
ybag **21 mars 2017 18:01**
[@leseize](#) on ne peut plus vivre un peu plus loin ...avec les plu(s) il faut coller au plus proche des constructions pour justement impacter au minimum les terres agricoles....perso je viens d'acheter 1 hectare et + de terrain que personne ne voulait cultiver.



• • leseize **21 mars 2017 17:41**

Moi même agriculteur, je ne comprend même pas pourquoi l'on n'a pas le droit d'épandre du fumier, qui est un produit sain et des fois odorant, à moins de 100m des habitations là ou l'on peut vaporiser des produits toxiques (vu, connu et reconnu !) à ras du grillage.

Ca relève du bon sens, surtout quand on voit tout les pictogrammes sur les bidons.

Par contre, @ ybag

"vendez vos parcelles pour la construction...et achetez des parcelles agricolesun peu plus loin avec l'argent récolté "

Il y a bien assez de gâchis foncier en France, tout le monde doit y mettre du sien, si la ville viens empiéter sur la campagne, vous, citoyen, devez l'accepter. Des parcelles agricoles, il n'y en a pas assez. Pourquoi, vous, vous n'iriez pas vivre ...un peu plus loin, comme vous savez l'écrire ? Vous devez bien comprendre qu'une parcelle, c'est un outil de travail. La fin de votre commentaire me laisse perplexe, si je traduis votre pensée, cela se résume en "continuez à travailler, mais loin de moi" ? Si vous vivez à la campagne, ne penseriez vous pas qu'il serait judicieux d'aller en ville ?



• • PTcruismann16 **21 mars 2017 16:49**

Sur ces produits, il est stipulé que le port du masque est obligatoire. Je n'ai jamais vu un agriculteur masqué.....distribuons des masques à la population, comme en Chine !



• • 16fred **21 mars 2017 15:46**

ces produits nous empoisonne



• • Capel **21 mars 2017 15:41**

Les fraises étant un exemple car les premières vont arriver et très peu sont saines.



• • Dominique Mounier **21 mars 2017 15:37**

Vous allez réussir à mettre @roundup2 en colère !



• • ybag **21 mars 2017 15:15**

interdit à moins de 200m avec affichage 48 heures à l'avance de la pulvérisation sur le bord des parcelles habitéesvendez vos parcelles pour la construction...et achetez des parcelles agricolesun peu plus loin avec l'argent récolté



• • Capel **21 mars 2017 15:13**

@aryaud : Bravo M. le Maire et oui je suis un bisounours au pays de Candy. J'aime tous les matins respirer les pesticides et manger des produits chimiques. Et comme cela me plait ... je ne lutte pas ... non au contraire j'encourage les empoisonneurs de continuer.

Plus sérieusement, il faut se préserver. Pour les fraises c'est simple. Soit il faut en planter soit même ou pour ceux qui ne peuvent pas et bien ... il est préférable d'en manger 500g de saines françaises et plus chères plutôt que 5kg pleine de saloperie et moins cher. Les collectivités doivent en concertation avec les petits producteurs bio travailler ensemble.



• • yull **21 mars 2017 15:12**

Le maire est le premier officier de sa commune et toute sa commune (.les champs compris) de ce fait il en est responsable .alors quand je vois ces paysans de fnsea qui continuene à polluer nos terres sous que ne sais qu'elles prétexte ou lobings .avec toutes cette merdes qu'ils mettent dans les champs on sera malade et certains le sont déjà. .Et pourtant ils peuvent faire autrement 'comment faisaient nos ancêtres. ..



• • 16fred **21 mars 2017 15:01**

ces produits sont dangereux alors pourquoi pulvériser a cotés des habitations ? ca devrait être interdit à moins de 200m min



• • Gérard Mentor **21 mars 2017 14:41**

[@Papy16600](#) Il n'y a pas que le problème du vent ! il est prouvé que le glyphosate contamine irrémédiablement les sols. De plus depuis 30 à 40 ans qu'il est utilisé il n'a pas encore atteint les nappes profondes. Il est interdit depuis le 1er janvier pour les municipalités. Pourquoi l'autoriser encore pour les agriculteurs qui traitent des surfaces considérablement plus grandes ?



• • **butborn33 21 mars 2017 14:41**

[@Lavérité](#) (Un fils de paysan responsable.) ça me fait plaisir de vous lire ...



• • **butborn33 21 mars 2017 14:36**

[@Franz](#) (BRAVO) Bravo de quoi ?Vous pouvez préciser SVP ...



• • **FRAMOUN 21 mars 2017 14:23**

[@DJACK](#) Sauf que là ce sont des pesticides qui viennent à quelques mètres de dizaines de maisons en bordure de VILLE et la FNSEA se garde bien de parler de la dangerosité des produits aux personnes....!

Comme il est dit par [@La vérité](#) ,les 50 mètres sont un principe de précaution qui est déjà appliqué pour les lieux publics , comme cette école en Gironde mais pas pour le particulier..

Un peu de bon sens... Sur les dizaines d'hectares cultivés , les 50 mètres ne représentent rien..!



• • **gbourdial 21 mars 2017 14:18**

Tiens bon, Michel.

No pasaran!!!



• • **Papy16600 21 mars 2017 14:10**

Il ne reste plus qu'a porter plainte, avec une attestation de météo France mentionnant la vitesse des vents au moment de la pulvérisation.

<https://www.notre-planete.info/actualites/4534-epandage-pesticides-riverains-maisons>



• • **butborn33 21 mars 2017 14:04**

En gironde cela a été fait et pas tant d'histoire ! C'est comme ça ,on a toujours fait comme ça ,on a toujours traité, on a toujours roulé vite ici ,on c'est toujours garé ici ,on a toujours bu ,surtout ne rien changer ,on est si bien entre nous



• • **Papy16600 21 mars 2017 14:01**

Il y a un agriculteur qui est tombé malade pour avoir respiré les vapeurs de sa cuve. Donc, la le maire a eu entièrement raison.



• • **Lavérité 21 mars 2017 13:34**

A moins de 50 mètres des habitations. Il s'agit d'un principe de précaution relevant de la santé publique dont le maire a tout pouvoir, n'en déplaise aux pollueurs et empoisonneurs que sont les grands céréaliers. Les affaires concernant les agriculteurs et viticulteurs malades et pour certains DCD des traitements qu'ils effectuaient sous la contrainte des grands groupes chimiques et des syndicats agricoles n'ont pas l'air d'affoler la FNSEA.

Regardez autour de vous et constater l'évolution désastreuse des milieux ruraux. Grande étendues, faune sauvage au bord de la disparition, rivières polluées par l'usage intensif de produits chimiques, poissons morts, abeilles en disparition, ...

Alors Messieurs de la FNSEA soyez responsables devant vos concitoyens et engagez vous sur la route de la propreté et non pas du fric gagné sur la peau (malade) des autres.

Un fils de paysan responsable.



• • **scarabe 21 mars 2017 13:31**

le maire a bien réagi . Etant en campagne je subie les traitements face à notre maison en ce moment et cela m'est insupportable. Comment peut on laisser faire ces traitements sans prélèvement, sans surveillance alors que les cultivateurs déclarés bio sont surveillésEt pour nous on n'a plus le droit à acheter du rundop alors que eux il traitent à tout va et les nappes ils ne les polluent pas eux..... Les lobbies industrielles sont derrière tout cela..... et après on s'étonne de tous les cancers qui se déclarent en ce moment plus de trente ans après des traitement à toutes sauces et sans aucune surveillance tout cela pour produire et enrichir certains.....



• • **DJACK 21 mars 2017 13:30**

sans juger de la plus ou moins grande distance des applications de pesticides , une chose est sûre , si en plus de l'administration , n'importe quel potentat local se met à pondre des règlements et réglementations en tous sens , la vie va vite devenir impossible !



• • **BigJim 21 mars 2017 13:21**

FNSEA= lobby agricole dont l'environnement et la santé des citoyens passent toujours après les rendements et l'argent.



• • aryaud **21 mars 2017 13:20**

@Capel: Et vous bien sûr vous êtes un bisounours.... un peu agressif qd même avec ceux qui ne pensent pas comme vous on dirait...



• • Dominique Mounier **21 mars 2017 13:06**

Bravo qui ? Le maire ou la FNSEA ?



• • CIA **21 mars 2017 12:59**

ils ont détruit le paysage , asséché les ruisseaux, il faut finir le boulot



• • Capel **21 mars 2017 12:48**

C'est bien connu ... vaut mieux privilégier l'économie à la santé !!!

Ne vous laissez pas intimider M. le Maire. La FNSEA n'est une organisation de truand pensant qu'à leurs intérêts depuis des décennies.



• • PTcruismann16 **21 mars 2017 12:48**

A venirplus aucun de diesel à Ruelle.



• • Franz **21 mars 2017 12:40**

BRAVO !